ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

Informations	COURRIER DE RENTREE - INTERNAT

☐ A conserver par la famille ☐ A rendre au Professeur Principal ☒ A rendre à la Vie Scolaire ☐ A rendre au secrétariat

A l'attention des parents d'élèves internes

Pont de Beauvoisin, le 1er juillet 2023

Madame, Monsieur,

Nous accueillerons bientôt votre enfant comme interne dans l'établissement. Notre projet éducatif d'internat a pour objectifs l'autonomie et la responsabilisation des élèves. Ainsi, nous avons mis en place des statuts permettant aux internes de tendre de manière graduelle vers plus d'autonomie et donc plus de responsabilités. Ces statuts sont basés sur les devoirs et les droits accordés aux élèves. Les autorisations de sorties sans accompagnement, outre les sorties pour animations ou pour rentrer à son domicile, dépendront alors du statut accordé à chacun. Trois statuts ont été définis : rouge, orange et vert. Ils seront attribués par l'équipe de vie scolaire.

Pour les lycéens, le statut vert est attribué d'office afin d'inciter les élèves les plus âgés à se comporter comme tel, mais en cas de non-respect de ce statut, un lycéen peut se voir rétrograder vers un statut orange ou rouge.

Dans une démarche d'égalité**, tous les collégiens commenceront l'année avec un statut orange** jusqu'à la tenue de la 1ère évaluation qui aura lieu fin septembre afin d'attribuer un statut par élève en fonction des semaines écoulées. Voir règlement ci-joint.

Une réunion d'information à l'intention des familles aura lieu

à l'internat le vendredi 08 septembre à 17h15.

A cette occasion, l'équipe de Vie Scolaire vous présentera le projet éducatif de l'internat.

Pour information :

➲ L'internat sera ouvert à partir du **lundi 04 septembre**.

➲ Les internes doivent apporter leur trousseau (couette ou draps, oreiller, taie d'oreiller, serviette, savon, dentifrice, **réveil**, **cadenas à code de préférence**…)

➲ Afin d'inciter nos élèves internes **à prendre soin du matériel** mis à leur disposition, nous vous demandons une caution à nous remettre à la rentrée (document joint).

Vous trouverez ci-joint, le règlement de l'internat et les autorisations de sortie du mardi soir ou mercredi **à nous retourner dûment remplis et signés**.

Dans l'attente de vous retrouver dès la rentrée, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos respectueuses salutations.

L'équipe de vie scolaire

P.S. : Documents à retourner dûment remplis et signés pour la rentrée :

⇨ **Règlement internat + Autorisation de sortie + Chèque de caution**

ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

Informations	CAUTION INTERNAT

☐ A conserver par la famille ☐ A rendre au Professeur Principal ☒ A rendre à la Vie Scolaire ☐ A rendre au secrétariat

Madame, Monsieur,

Afin d'inciter nos élèves internes **à prendre soin du matériel** mis à leur disposition, nous vous prions de nous faire parvenir **un chèque de caution d'un montant de 300 €, chèque qui ne sera encaissé qu'au cas où le** matériel aurait subi une dégradation.

Ce chèque de caution doit être obligatoirement remis le jour de la rentrée pour que l'élève interne puisse intégrer l'internat.

Vous pouvez cependant prendre contact avec le responsable administratif pour toutes questions concernant le règlement de cette caution.

Dans l'attente de vous retrouver dès la rentrée, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos respectueuses salutations.

Le service comptabilité

"----------

Coupon à retourner avec le chèque de caution de 300€

CAUTION INTERNAT- Année scolaire 2023-2024

Nom élève : .....

Prénom élève : .....

Classe :

☐ 4ème

☐ 3ème

☐ CAP 1

☐ CAP 2

☐ 2de Vente

☐ 1ère Vente

☐ T. Vente

☐ 2de SAPAT

☐ 1ère SAPAT

☐ T. SAPAT

LYCEE PRIVE DU GUIERS VAL D'AINAN

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION
CLASSE : _____

NOM DE L'ELEVE (EN MAJUSCULE)

ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

AUTORISATION

AUTORISATION DE SORTIES – ELEVE INTERNE

☐ A conserver par la famille ☐ A rendre au Professeur Principal ☒ A rendre à la Vie Scolaire ☐ A rendre au secrétariat

Il existe deux types d'autorisation de sortie : avec ou sans encadrement.

- **Les autorisations de sortie avec encadrement : il s'agit de celle mise en place pour les animations d'internat**
- **Les autorisations de sortie sans encadrement : elles comprennent celles accordées dans le cadre des statuts des élèves internes et celles pour rentrer à son domicile.**

Toute autorisation de sortie est accordée dans un but de responsabilisation de l'élève. Ainsi, elle est susceptible d'être suspendue voire supprimée pendant un laps de temps à définir en cas de manquement au règlement intérieur du lycée et de l'internat : problème de comportement, retards, absences …

1) IDENTITE

Prénom de l'élève : .....

2) AUTORISATION DE SORTIE AVEC ENCADREMENT POUR LES ANIMATIONS

Dans le cadre du projet éducatif d'internat, votre enfant sera amené à participer à des animations ***en fin d'après-midi, en soirée ou le mercredi après-midi***. Elles pourront avoir lieu ***dans ou hors de l'établissement*** et seront ***encadrées par un éducateur*** de la vie scolaire. Ainsi, certaines animations amèneront le groupe à utiliser un minibus pour se rendre sur des lieux proches de l'établissement (exemple : stade de sport, centre commercial…). Si toutefois des animations plus spécifiques étaient organisées, nous vous informerions par le biais d'un projet et vous demanderions une autorisation spéciale.

Veuillez compléter l'autorisation ci-dessous.

Autorisation de sortie pour les animations :

Je soussigné, Mme / M. ..... responsable légal de ..... autorise mon enfant, du fait de son régime interne, à participer à des animations nécessitant un transport en minibus.

Fait à ..... Le .....

Signature du responsable légal

3) AUTORISATION DE SORTIE SANS ENCADREMENT LIEE AU STATUT DE L'ELEVE

Le projet éducatif d'internat a pour objectifs l'autonomie et la responsabilisation des élèves. Ainsi, nous avons mis en place des statuts permettant aux internes de tendre de manière graduelle vers plus d'autonomie et donc plus de responsabilités. Ces statuts sont basés sur les devoirs et les droits accordés aux élèves. Les autorisations de sortie sans accompagnement, outre les sorties pour animations ou pour rentrer à son domicile, dépendent du statut accordé à l'élève. Pour plus de détails, veuillez-vous référer au règlement des statuts ci-joint.

4) AUTORISATION DE SORTIE SANS ENCADREMENT POUR RENTRER A SON DOMICILE

Vous pouvez accorder à votre enfant la possibilité de quitter l'internat pour rentrer à votre domicile (départ le mardi soir ou le mercredi midi et retour mercredi soir ou le jeudi matin).

Veuillez compléter les deux autorisations ci-dessous.

IMPORTANT :

Seules les autorisations ci-dessous permettent à un élève de quitter l'internat en milieu de semaine. Si toutefois, une sortie exceptionnelle était souhaitée par la famille, elle devra être signalée via Ecole Directe par écrit, même pour les majeurs, afin de permettre à l'équipe de vie scolaire de gérer au mieux la présence des élèves dans l'établissement.

Les autorisations ci-dessous ne peuvent en aucun cas donner lieu à une réduction sur le montant de la pension et pourront être annulées en fonction du comportement ou du travail de l'élève.

Autorisation de sortie pour rentrer à son domicile :

Je soussigné, Mme / M. ..... responsable légal de ..... :

☐ ***Autorise*** mon enfant à quitter le lycée pour rentrer à son domicile :
- ☐ Le ***mardi à 17h*** jusqu'à la reprise des cours le jeudi **lorsqu'il n'y a pas cours le mercredi matin**.
- ☐ Le ***mercredi à 12h*** jusqu'à la reprise des cours le jeudi.

☐ ***Mon enfant restera au lycée du lundi au vendredi***.

Fait à ..... Le .....

Signature du responsable légal

5) AUTORISATION DE SORTIE SANS ENCADREMENT POUR LE MERCREDI MATIN ET APRÈS-MIDI

Vous pouvez accorder à votre enfant la possibilité de quitter le lycée le mercredi matin et/ou le mercredi après-midi lorsqu'il n'a pas cours (retour le mercredi midi pour le self obligatoire). Veuillez compléter les deux autorisations ci-dessous.

Autorisation de sortie :

Je soussigné, Mme / M. ..... Responsable légal de ..... :

- ☐ **Autorise** mon enfant à quitter le lycée **le mercredi matin.**
- ☐ **N'autorise** pas mon enfant à quitter le lycée **le mercredi matin**

- ☐ **Autorise** mon enfant à quitter le lycée **le mercredi après-midi jusqu'à 18h30**
- ☐ **N'autorise** pas mon enfant à quitter le lycée **le mercredi après-midi.**

Fait à ..... Le .....

Signature du responsable légal

ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

REGLEMENT	REGLES DE VIE DE L'INTERNAT – 2023-2024

☐ A conserver par la famille ☐ A rendre au Professeur Principal ☒ A rendre à la Vie Scolaire ☐ A rendre au secrétariat

I) <u>CHAMP D'APPLICATION</u> :

Les règles de vie de l'internat ont pour objet de définir son fonctionnement et dépendent du règlement intérieur du lycée. Les entorses à ce dernier seront sanctionnées comme en journée et, si un élève adopte un comportement trop dérangeant à l'internat, il risque l'exclusion temporaire sur décision du directeur, voire conseil de discipline en cas de faute grave

Le fonctionnement de l'internat est basé sur la journée type décrite ci-dessous ainsi que sur le statut d'internat.

II) <u>REGLES DE VIE DE L'INTERNAT</u> :

- **Equipement :** Les téléphones portables, MP3 et ordinateurs portables sont tolérés dans la mesure où cela ne constitue pas une gêne pour les autres. Comme tous les objets de valeurs des élèves, ces derniers en sont responsables en veillant notamment à ce qu'ils soient rangés en temps voulu.
- **Coucher :** A partir de 21h30, les élèves doivent regagner leur chambre calmement. Ils doivent éteindre leur téléphone portable, ranger le matériel électronique et numérique. En ce qui concerne les collégiens les téléphones seront ramassés par l'éducateur de nuit et rendus le lendemain matin. En cas d'utilisation abusive, le matériel pourra être retiré et mis à disposition de la famille. A 22 h, les internes se couchent et sont tenus de maintenir le silence afin de respecter le sommeil de chacun.
- **Comportement :** Les élèves sont tenus d'appliquer les règles élémentaires de politesse et de respect entre eux et envers le personnel de l'établissement et son environnement. Dans le cas contraire, des mesures éducatives seront prises.
- **Afin de limiter les vols et les dégradations, les élèves n'ont pas le droit de se rendre dans d'autres chambres que la leur, sauf demande préalable auprès de l'éducateur.**

III) <u>RANGEMENT DES CHAMBRES ET MENAGE</u> :

Le ménage devra être assuré rigoureusement et soigneusement dans le cadre de l'organisation établie par les éducateurs d'internat tous les jours de la semaine. Il est demandé de **tenir propre et rangé** son espace personnel.

Les internes veilleront à laisser les chambres non-encombrées le vendredi matin pour faciliter le ménage réalisé le week-end.

<u>Avant chaque période de vacances scolaires</u>, les internes veilleront à emporter leurs draps, leurs vêtements et leur trousseau en cas d'utilisation de l'internat pour d'autres activités.

Le placement des lits et des armoires a été établi afin de favoriser une bonne évacuation en cas d'incendie : il est donc **formellement interdit de les changer de place.**

IV) STATUTS D'INTERNAT :

Objectif : Accompagner les élèves vers l'autonomie et la responsabilisation.

Fonctionnement :

Pour les collégiens : Pour répondre à l'objectif ci-dessus, trois statuts ont été élaborés : rouge, orange et vert. Ces derniers sont basés sur les droits et devoirs des élèves quant au travail et à la vie quotidienne. Chaque élève ayant un « degré » d'autonomie différent, il s'agit de lui donner les repères nécessaires afin qu'ils progressent dans l'acquisition d'autonomie et donc de responsabilisation.

Du jour de la rentrée à la date de la première évaluation, tous les collégiens internes se voient attribuer un statut orange. L'attribution du statut pour chaque élève interne se fera par l'équipe de vie scolaire. De plus une commission se réunira cinq fois dans l'année, avant chaque période de vacances, pour faire un bilan de la période écoulée. Un récapitulatif sera envoyé à chaque famille pour information.

L'équipe décidera de maintenir un élève sur le même statut d'une semaine sur l'autre, de le faire « descendre » de statut ou proposera de le faire « monter » de statut. Dans ce cas uniquement, une confirmation sera demandée au responsable légal. Cependant, si un élève n'applique pas les règles définies dans le statut qui lui est attribué, la « descente » au statut inférieur sera immédiate sur décision de l'éducateur et du R.V.S.

Pour les lycéens, le statut vert est accordé directement, en revanche, un élève qui ne respecterait pas les règles de vie liées au fonctionnement de l'internat, se verra contraint d'être considéré comme un collégien en statut orange ou rouge.

Les membres de la commission internat :

Président de la commission : RVS

Membres de la commission : Les éducateurs de vie scolaire.

Périodicité : la commission se réunit avant chaque vacances scolaires et deux semaines après la rentrée.

Durée de validité : périodes scolaires entre chaque vacances scolaires ou période définie par la commission.

Déroulement des commissions : la commission évalue l'élève en s'appuyant sur des critères établis lors de la période écoulée. Elle fait le bilan et informe les parents de sa progression et de son évolution.

Critères d'évaluation pour les statuts d'internat :

Le travail :

Investissement dans le travail :

- Lire ou recopier les leçons afin de les apprendre
- Faire les exercices ou les « devoirs maisons » demandés
- Demander de l'aide au personnel de vie scolaire encadrant l'étude
- Être capable en fin d'étude de réciter sa leçon au personnel de vie scolaire présent
- Être en mesure de faire constater que le travail demandé a été fait

Autonomie de travail :

- Se mettre au travail sans attendre les consignes des personnels de vie scolaire
- Avoir son agenda à jour pour qu'il soit consultable par les personnels de vie scolaire
- Avoir le matériel (livres, cahiers…) nécessaire au travail demandé
- Préparer ses affaires la veille pour le lendemain en s'aidant de son emploi du temps
- Tenir ses cours rangés (classeur, cahier…)

Respect du travail :

- Travailler dans le silence
- Respecter le travail des autres

La vie quotidienne :

Responsabilisation :

- Ranger sa chambre, son placard et son espace personnel
- Faire son lit
- Avoir une bonne hygiène de vie
- S'investir dans la vie quotidienne : participer au rangement des courses, au service, à la vaisselle et au ménage.
  - S'inscrire de manière régulière aux groupes de « vie quotidienne »
  - Remplacer de manière volontaire les élèves dans l'impossibilité d'assumer leur rôle
- S'investir dans la mise en œuvre de projets :
  - Être force de proposition pour les projets
  - Participer en tant que membre aux différentes commissions (animation, restauration)
- Investissement dans la représentation des élèves internes (délégués, commissions…)
  - Être responsable d'une commission et l'animer (animation, restauration)
  - Représenter ses camarades (délégués)
- Être capable de se rendre et de revenir seul au self dans le cadre des statuts
- Être prudent pendant les temps de sortie de l'établissement sans accompagnateurs : fréquentation, déplacements, comportement…
- Faire preuve d'un comportement responsable et respectueux lors des sorties (personnes, matériel, environnement…)

Respect :

- Prendre soin du matériel et des locaux mis à disposition des internes (self, chambre, foyer, parc…)
- Ranger les lieux collectifs (foyer, salles d'activités, local audio/vidéo…)
- Respecter les personnes travaillant au lycée ou vivant dans l'environnement proche du lycée
- Être capable d'être à l'heure pour les heures d'entrée et de sortie du lycée
- Être capable de respecter les horaires de l'internat (journée type)

STATUTS DES ELEVES INTERNES : ROUGE

Statut	Thèmes		Droits	Devoirs / Attentes	Condition de stagnation	Condition d'évolution
ROUGE	Travail	Investissement dans le travail	Ø Demander de l'aide aux éducateurs de vie scolaire encadrant l'étude ou à un camarade	Ø Lire ou recopier les leçons afin de les apprendre Ø Faire les exercices ou les « devoirs maisons » demandés Ø Être capable en fin d'étude de réciter sa leçon aux éducateurs Ø Être en mesure de faire constater que le travail demandé a été fait	Ø Ne pas remplir les devoirs de l'élève	Ø Remplir les devoirs de l'élève exigée dans le statut supérieur
		Autonomie de travail	Ø Travailler en étude (mais isolé si nécessaire) pour ne pas perturber le travail des autres.	Ø Se mettre au travail sans attendre les consignes des éducateurs. Ø Avoir son agenda à jour pour qu'il soit consultable par les éducateurs Ø Avoir le matériel (livres, cahiers…) nécessaire au travail demandé. Ø Préparer ses affaires la veille pour le lendemain en s'aidant de son emploi du temps. Ø Tenir ses cours rangés (classeur, cahier…)		
		Respect du travail	Ø Bénéficier d'un cadre calme pour travailler	Ø Travailler dans le silence Ø Respecter le travail des autres		
	Vie quotidienne	Responsabilisation	Ø Se présenter aux élections des délégués et des commissions restauration et animation Ø S'inscrire pour participer aux projets mis en place	Ø S'investir dans la vie quotidienne : participer au rangement des courses, au service, à la vaisselle, au ménage et au rangement de son espace personnel. Ø Avoir une bonne hygiène de vie Ø S'investir dans la mise en œuvre de projets : Ø Investissement dans la représentation des élèves internes (délégués, commission…)		
		Respect	**Ø Aucune autorisation de sortie n'est accordée à l'élève sauf le délai de trajet entre l'internat et le lycée (15 min)**	Ø Prendre soins du matériel et des locaux mis à disposition des internes (salle à manger, chambre…) Ø Respecter les personnes travaillant au lycée ou vivant dans l'environnement proche du lycée ainsi que ses camarades. Ø Respecter les horaires de fonctionnement.		

STATUTS DES ELEVES INTERNES : ORANGE

Ce statut comprend les droits et les devoirs/attentes du statut inférieur

Statut	Thèmes		Droits	Devoirs / Attentes	Condition de régression	Condition de stagnation	Condition d'évolution
Orange	**Travail**	Autonomie de travail	Ø Travailler en étude, encadré par les éducateurs	Ø Être capable de se mettre au travail sans l'intervention des éducateurs	Ø Non-respect abusif des devoirs de l'élève Ø Changement de statut possible en tant que punition	Ø Remplir les devoirs de l'élève exigés dans le statut orange	Ø Remplir les devoirs et attentes de l'élève, exigés dans le statut vert
	Vie quotidienne	Responsabilisation Respect des horaires	<u>Pour les élèves présent le mercredi après-midi</u> : Ø Autorisation de sortie libre entre 13h30 à 18h30 Ø **autorisation de sortie accordée à l'élève pour le délai de trajet entre l'internat et le lycée (15 min)**	Ø Être prudent pendant les temps de sortie de l'établissement sans accompagnateurs : fréquentation, déplacements, comportement… Ø Faire preuve d'un comportement responsable et respectueux lors des sorties (personnes, matériel, environnement…) Ø Être capable de respecter les horaires de l'internat			

STATUTS DES ELEVES INTERNES : VERT

Ce statut comprend les droits et les devoirs/attentes du statut inférieur

Statut	Thèmes		Droits	Devoirs / Attentes	Condition de régression	Condition de stagnation
VERT	**Travail**	Investissement et autonomie dans le travail	Ø Travailler en étude, en autonomie.	Ø Possibilité d'être sollicité par l'éducateur pour accompagner un autre élève dans son travail, sa méthodologie et son organisation	Ø Non respect abusif des devoirs de l'élève Ø Changement de statut possible en tant que punition	Ø Remplir les devoirs et attentes de l'élève, exigés dans le statut vert
	Vie quotidienne	Responsabilisation	Ø Autorisation de sortir de 17h à 17h30 Ø Autorisation de sortir de 7h30 jusqu'à 7h55 Ø Autorisation de sortir à partir de la fin du repas jusqu'à 18h30 le mercredi <u>Pour les majeurs</u> : Autorisation de sortir jusqu'à 21h après le repas du soir, accordée en fonction de l'autonomie et de la responsabilisation de l'interne **après concertation et accord du RVS.**	Ø Être acteur dans les instances du lycée (délégués, commissions…) ou être moteur dans la vie du lycée Ø Être capable de se rendre et de revenir seul au self dans le cadre des statuts Ø Être capable de respecter les horaires de fonctionnement (lycée et internat) Ø Autorisation de sortir dès la fin du repas le mercredi midi		

V) HORAIRES DE FONCTIONNEMENT DE L'INTERNAT :

Journée type à l'internat

Horaires	Jour(s)	Rôle de l'éducateur	Choix éducatif correspondant au rôle de l'éducateur	Rôle de l'élève
A partir de 6h	Mardi Mercredi Jeudi Vendredi	Réveiller les élèves	⇒ Adapter le réveil après concertation avec les élèves ⇒ Permettre à l'élève d'acquérir de l'autonomie	- Se lever
6h15/ 7h00		Accompagner les élèves dans la gestion du temps et le rangement de leur chambre	⇒ Permettre aux élèves de prendre un repas équilibré et varié ⇒ Être acteur dans le rangement	- Prendre le petit déjeuner avant 7h00 - Ranger le petit déjeuner - Faire sa toilette - Faire son lit - Ranger sa chambre - Débrancher les appareils électriques
			⇒ Permettre à l'élève d'acquérir de l'autonomie et une hygiène appropriée	
7h00		Réveiller les derniers élèves en les informant de l'heure	⇒ Permettre à l'élève d'acquérir de l'autonomie et de ne pas retarder le groupe	
7h30/7h35		Fermer l'internat Libérer les élèves	⇒ Permettre à l'élève d'acquérir de l'autonomie en respectant les horaires et en se rendant au lycée seul ⇒ Permettre aux élèves non autorisés à se rendre au lycée en sécurité	- Se rendre au lycée seul en respectant les horaires
12h à 12h15	Mercredi	Faire l'appel des élèves non autorisés	⇒ Contrôler la présence des élèves non autorisés (statut rouge et orange) ⇒ Départ pour le self : 5 min	- Répondre à l'appel - Se rendre au self seul
		Laisser partir les élèves autorisés	⇒ Permettre à l'élève d'acquérir de l'autonomie en respectant les horaires en se rendant au self	- Partir pour le self
12h20		Prendre le repas au self avec le groupe	⇒ Permettre à l'élève d'apprendre à vivre en collectivité à travers le respect, la solidarité et le partage pour un repas convivial. ⇒ Se restaurer dans un climat serein et respectueux des locaux	- Arriver au self - Choix du repas - Débarrassage de la table
12h50		Partir du self pour rejoindre l'internat avec les statuts non autorisés	Permettre aux élèves non autorisés de se rendre en sécurité à l'internat	- Partir du self en attendant le groupe
13h	Mercredi	Ouvrir l'internat	⇒ Permettre à l'élève d'accéder à son lieu de vie ⇒ Permettre à l'élève de participer aux tâches collectives liées au fonctionnement de l'internat	- Réception et rangement des courses

				- Chacun vaque à ses occupations dans le calme et le respect de la collectivité
13h30		Laisser partir les élèves autorisés	⇒ Permettre à l'élève d'acquérir de l'autonomie en respectant l'environnement et les horaires	- Chacun vaque à ses occupations : ville, l'A.S, animations…
		Encadrer les élèves restant en mettant en place des animations avec eux	⇒ Permettre à l'élève d'acquérir de l'autonomie en l'impliquant dans la vie du groupe et en participant aux choix des animations	- Participer aux animations en étant acteur - Possibilité de faire ses devoirs
18h30		Accueillir et contrôler le retour les élèves en sortie	⇒ Permettre à l'élève d'être reconnu et accueilli en s'intéressant à lui	- Échanger, se détendre - Respecter les horaires
17h	Lundi Mardi Jeudi	Faire l'appel des élèves non autorisés	⇒ Contrôler la présence des élèves non autorisés (statut rouge et orange) ⇒ Accompagner les élèves en début d'année	- Répondre à l'appel - Intégrer le parcours pour se rendre à l'internat
		Laisser partir les élèves autorisés	⇒ Permettre à l'élève de se rendre seul à l'internat en respectant les horaires	- Vérifier l'heure pour arriver dans les temps.
17h15		Prendre le goûter	⇒ Vérifier l'arrivée des internes en statut rouge et orange ⇒ Permettre aux élèves de prendre un goûter ⇒ Créer un moment de partage ⇒ Être acteur dans le rangement	- Se restaurer - Ranger le goûter
17h30	Lundi Mardi Jeudi	Faire l'appel à 17h30	⇒ Contrôler la présence des élèves	- Répondre à l'appel
		Étude pour tous au bâtiment E à 17h45	Permettre aux élèves de travailler dans un climat serein ⇒ 17h30 à 17h40 : récupérer dans sa chambre les affaires nécessaires pour travailler et y **laisser son téléphone portable.** ⇒ 17h45 à 18h45 : étude au bâtiment E ⇒ Permettre à l'élève de réussir sa scolarité	- Travailler en autonomie ou demander de l'aide
18h45		Fin de l'étude	⇒ Dépôt des affaires dans la chambre et récupération des téléphones ⇒ Permettre à l'élève de se préparer pour le lendemain et descendre dîner	- Préparer son sac pour le lendemain

18h50	Lundi Mardi Mercredi Jeudi	Prendre le repas ensemble	⇒ Se restaurer dans un climat serein et respectueux des locaux ⇒ Echanger et partager un moment convivial	- Préparer la table - Partager le repas, faire le service - Débarrassage de la table et nettoyage
A la fin du repas		Autoriser l'accès aux chambres à tous les élèves Temps calme ou début des activités	⇒ Permettre à l'élève d'accéder à sa chambre ⇒ Permettre à l'élève d'avoir une hygiène appropriée ⇒ Permettre aux élèves de partager un moment convivial Permettre à chacun de choisir librement son activité en respectant celle des autres (travail, repos)	- Se reposer dans sa chambre - Discuter avec ses camarades - Se doucher - S'amuser - respecter le rythme des autres
21h00		Retour des élèves **majeurs** autorisés Fin des activités extérieures	⇒ Respecter les horaires	- Rentrer à l'internat
21h30		Fin des douches Monter dans les chambres dans le calme	⇒ Permettre à l'élève de faire un retour au calme pour préparer l'endormissement	- Monter dans les chambres dans le calme - Faire sa toilette - Aller se coucher
		Veiller à la présence des élèves dans leur chambre	⇒ Créer un contexte propice à l'endormissement	- Parler à voix basse pour permettre l'endormissement de chacun
22h		Eteindre les lumières, contrôler le dépôt des téléphones portables pour les internes non autorisés et faire ranger le matériel électronique.		- Se détendre
		Veiller au silence en maintenant une présence active dans l'internat		- Dormir

Je soussigné ……., responsable de l'élève …… en classe de ……., reconnaît avoir pris connaissance du règlement de l'internat et autorise l'équipe vie scolaire à attribuer les statuts.

Signature du responsable légal :

Signature de l'élève :